



FEMMES DE LA TERRE

RAPPORT D'ACTIVITE

20
25

LA VIE DE L'ASSOCIATION

I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre

II. Les moyens

1. Localisation
2. Equipe
3. Soutiens financiers

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

I. ACTION 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes et les jeunes et actions de lutte contre la double violence

1. La permanence juridique : objectifs, fonctionnement et réalisations, bénéficiaires
2. Les actions de lutte contre la double violence : objectifs, réalisations
3. Résultats obtenus

II. ACTION 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits

1. Objectifs
2. Fonctionnement et réalisations
3. Problèmes traités

III. ACTION 3 : Sensibilisation et formation au droit des étrangers et aux droits des femmes

- 1 Objectifs
- 2 Réalisations

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

I. Réseaux

1. Réseau Genre et Migration
2. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
3. Réseau Violences Femmes 19
4. Réseaux pour la défense des droits des étrangers
5. Réseau d'aide aux victimes

II. Partenariats

1. Association de soutien aux femmes étrangères
2. Partenaires institutionnels

Site internet et Newsletter

ANNEXES STATISTIQUES

LA VIE DE L'ASSOCIATION

I- L'HISTOIRE ET LES OBJECTIFS DE FEMMES DE LA TERRE

C'est à la fin de l'année 1992 que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un **accueil spécifique en cours de journée** et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner **un lieu où s'exprimer librement**, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement victimes de discriminations, et souvent de **double discrimination parce que femmes et étrangères**.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donné pour objectif de **contribuer au respect des droits fondamentaux** que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur **un public de femmes et de jeunes (garçons et filles) de nationalité ou d'origine étrangère**, ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

L'association a centré son action autour d'une **permanence juridique en droit des étrangers, à destination des femmes**, de leur famille et des jeunes et autour de **la lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes**.

En 2004, l'association a emménagé au 2 rue de la Solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. La location de locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d'« **écrivain public et accès au(x) droit(s)** ».

L'implantation de Femmes de la Terre dans un **quartier classé « Quartier Prioritaire »** par la Politique de la Ville de Paris apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, l'association intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés d'intégration sociale et citoyenne, particulièrement dans le contexte actuel marqué par la recrudescence des préjugés et des pratiques de rejet à l'encontre des personnes exilées et immigrées.

Le durcissement des lois et des circulaires relatives à l'immigration au cours des dernières années n'a fait qu'aggraver cette situation, en ajoutant de nouveaux obstacles difficiles à surmonter dans les parcours d'intégration des personnes étrangères (renforcement des exigences en matière de maîtrise de la langue, durcissement des critères du regroupement familial, etc.).

Par ailleurs, la généralisation des démarches administratives en ligne pénalise fortement de nombreuses femmes étrangères, qui risquent de perdre leurs droits – ou y renoncent – faute de maîtriser les outils numériques. Elles se retrouvent alors dans des situations d'insécurité administrative et de grande précarité sociale, portant gravement atteinte à leur droit de vivre dignement et de prendre soin de leur famille.

Face à ces régressions préoccupantes et à la déshumanisation croissante des relations avec les services publics, notre association s'est jointe à de nombreuses organisations de la société civile engagées dans la défense des droits. Notre objectif commun est d'alerter l'opinion publique et les pouvoirs publics sur les conséquences de ces politiques et pratiques qui portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes étrangères, et tout particulièrement à ceux des femmes les plus vulnérables.

L'association a choisi de mener sa mission sur **des axes différents et complémentaires** :

1) L'ACCES A L'INFORMATION JURIDIQUE ET AUX DROITS INDIVIDUELS

Au travers des deux types de permanences accès aux droits des personnes étrangères et écrivain public, nous apportons une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes en situation de précarité et de vulnérabilité avec **une double pratique d'intervention** :

- **Immédiate**, par l'analyse, la constitution et la résolution des dossiers administratifs individuels de demande d'accès au droit d'asile, au droit au séjour, aux droits sociaux
- **Préventive**, avec la diffusion d'informations sur la législation relative à l'asile et à l'immigration, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nos actions s'inscrivent dans une optique **d'aide à l'insertion** des personnes dans la vie sociale, professionnelle et dans l'accès à la santé : orientation vers des structures pour l'alphabétisation et la formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement... Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseau.

2) LA CONTRIBUTION AUX ACTIONS COLLECTIVES DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA DOUBLE VIOLENCE SUBIE PAR LES FEMMES ETRANGERES ;

L'objectif est d'agir comme une **force de proposition et de négociation** auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous apportons notre contribution aux actions collectives de **lutte contre le racisme**, les **discriminations**, les **violences faites aux femmes** etc., ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le **droit d'asile** et **les lois sur l'immigration** et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

II- LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

• Locaux

Nous louons un local ouvert sur la rue au 2 rue de la Solidarité dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, dans un quartier dit « *prioritaire* ».

• L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre se compose de :

- Deux salariées juristes à plein temps en CDI, responsables de l'animation des permanences et de la gestion administrative de l'association ;
- Un agent d'entretien en CDI à temps partiel ;
- Neuf bénévoles au Conseil d'Administration ;
- Huit bénévoles qui interviennent auprès des juristes dans les activités de l'association.

La gouvernance de l'association est assurée par son Assemblée générale, son Conseil d'Administration et son Bureau composés de bénévoles.

• Les soutiens financiers

En 2025, malgré une légère baisse des subventions publiques, le soutien de la majorité de nos financeurs et l'obtention de nouveaux soutiens auprès d'acteurs privés et publics a permis de poursuivre les actions de l'association. Ces renouvellements et ces nouveaux soutiens témoignent de l'importance et de la confiance accordées aux actions de Femmes de la terre.

Subventions des partenaires financiers institutionnels : les subventions allouées aux actions de l'association ont été très largement reconduites. **La préfecture de la région Ile-de-France :**



- Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) Unité départementale de Paris, programme 104, mission Intégration : maintien de la subvention de 30 000 € en 2025
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), programme de la Politique de la Ville subvention de 7 500 € en 2025
- Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité d'Ile-de-France (DRDFE) subvention de 11 783,28 € en 2025
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Paris, Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), programme 163 : première subvention d'un montant de 7 000 €.

La Ville de Paris :



- Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT), service Egalité, Intégration, Inclusion (SEII), et mission politique de la Ville maintien de la subvention de 6 000 € en 2025 ;
- Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES), Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions (SEPLEX) maintien de la subvention de 9 000 € en 2025.
- Pour la première fois en 2025, la Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris a financé à hauteur de 2 000 € dans le cadre du Fonds d'Animation Locale Solidarité.

Soutiens des partenaires privés : Ils ont été majoritairement maintenus et, de plus, en 2025, nous avons obtenu le soutien du Barreau de la Solidarité de Paris. A ce jour, ces partenariats concernent l'activité principale de l'association, c'est-à-dire la permanence juridique en droit des étrangers et les actions de lutte contre la double violence dont sont victimes les femmes étrangères :

- **Le CCFD-Terre Solidaire**, partenaire depuis 1996, a renouvelé son soutien annuel avec un montant de 15 000 €
- **CARE France**, partenaire depuis 2018, a renouvelé son soutien annuel de 10 000 € ;
- **Le Barreau de la Solidarité de Paris** a accordé un soutien de 10 000 € ;
- **Les dons individuels** s'élèvent à 4 608 € sur l'année ;



LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

I- ACTION 1 : PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ETRANGERS POUR LES FEMMES, LEUR FAMILLE ET LES JEUNES ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

1. LA PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ETRANGERS

OBJECTIFS

- Permettre aux femmes, et notamment aux femmes étrangères, de se voir reconnaître leurs droits et faciliter leur intégration en France en luttant contre les discriminations et l'exclusion ;
- Lutter contre les violences conjugales, familiales et/ou institutionnelles que subissent certaines femmes et jeunes filles, y compris par des actions de sensibilisation de la société civile et des acteurs institutionnels ;
- Lutter contre la double discrimination dont peuvent être victimes les femmes étrangères, en tant que femmes et en tant qu'étrangères.
- Agir pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit effective, en France et partout dans le monde, et que les femmes victimes de persécutions parce qu'elles sont femmes, obtiennent une protection ;
- Agir contre l'exclusion et la discrimination dont peuvent être victimes certaines femmes étrangères, en les informant sur leurs droits, en vue notamment de montrer que les droits fondamentaux s'attachent aux personnes, et non à leur nationalité ou à leur situation administrative ou sociale.
- Accompagner les femmes étrangères dans leurs démarches administratives et juridiques en particulier pour l'accès et le maintien au séjour en France
- Lutter pour un accès égal aux droits de toutes et tous

La priorité spécifique de l'association est d'aider les femmes étrangères ou issues de l'immigration à connaître et à faire respecter leurs droits en matière d'entrée et séjour en France, d'asile et de nationalité française.

Concrètement, notre action vise à leur permettre de **régulariser et de stabiliser leur situation administrative**, préalable à toute possibilité de travailler, de se loger décemment et de vivre une existence normale et digne. La possession, le renouvellement d'un titre de séjour ou l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle ou d'une carte de résident, voire l'accès à la nationalité française, sont en effet des étapes de leur intégration, de même que leur connaissance du fonctionnement du système administratif et judiciaire français.

FONCTIONNEMENT ET REALISATIONS

Dans nos permanences, nous nous efforçons d'offrir aux femmes reçues un lieu d'écoute, d'information, de soutien et d'accompagnement juridique sur les questions liées au séjour, à l'asile et à la nationalité française.

La permanence prend différentes formes afin de répondre au mieux aux besoins et sollicitations en fonction des ressources humaines de l'association :

Permanence téléphonique <i>Lundi 13h-17h</i> • <i>Information et orientation en droit des étrangers</i> • <i>Entretien d'évaluation juridique</i> • <i>Prise de rendez-vous à l'association si possibilité d'intervention</i>	Permanence de 1^{er} accueil <i>Jeudi 9h-12h</i> • <i>1^{er} entretien sur la situation administrative</i> • <i>Identification des vulnérabilités et orientations nécessaires</i> • <i>Ouverture d'un dossier à l'association</i>	Permanence de suivi <i>Lundi et mercredi 13h-17h</i> • <i>Suivi juridique et administratif des situations</i>
---	---	---

Dans ce cadre, la pratique d'intervention de l'association est double :

- **Immédiate**, en permettant aux femmes de faire valoir leurs droits par une aide à la constitution des dossiers (demande d'asile, de titre de séjour, de nationalité française...) et la rédaction de recours (administratifs ou contentieux) lorsque cela est nécessaire ;
- **Préventive**, en les informant sur le droit au séjour, l'acquisition de la nationalité française, les droits sociaux mais aussi en rappelant qu'à tout droit correspond un devoir.

En dehors de cette permanence, nous effectuons **la constitution et le suivi des dossiers juridiques**, rédigeons des demandes ou des recours administratifs (auprès des préfectures, commission de recours amiables etc.) et contentieux (auprès des tribunaux). Si besoin, nous effectuons des accompagnements physiques (en préfecture, commissariat etc.).

Les demandes concernent essentiellement :

- Une information générale sur le droit des étrangers,
- Une première demande de titre de séjour ou un renouvellement,
- Une demande d'asile notamment pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé, et contre toutes les formes de violence,
- La consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage d'une carte de séjour temporaire (valable un an), à une carte de séjour pluriannuelle (valable de 2 à 4 ans) ou à une carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- Une demande de regroupement familial ou de réunification familiale, une contestation de refus de visa d'entrée en France

Nous constatons que les femmes que nous accompagnons rencontrent de plus en plus de difficultés dans leurs démarches d'accès aux droits. Elles se trouvent confrontées, d'une part, à la complexification et au durcissement de la législation relative à l'entrée et au séjour en France, et, d'autre part, à de nouvelles procédures, obligatoirement dématérialisées, qui constituent des obstacles très souvent insurmontables pour accéder aux services publics.

La **dématérialisation** impacte tout particulièrement les femmes étrangères, qui sont souvent plus démunies face à l'usage des outils numériques et à la complexité des démarches.

Cette dématérialisation systématique des procédures favorise de plus des pratiques administratives parfois abusives. Un manque d'interlocuteurs dans les préfectures, des plateformes numériques inadaptées et des obstacles à la formation de recours devant les tribunaux administratifs engendrent des situations kafkaïennes qui tendent à ancrer des fonctionnements aux limites du droit.

C'est ainsi que nous recevons de plus en plus de sollicitations de la part de femmes qui voient leur droit au séjour, pourtant stable depuis de nombreuses années, remis en cause par l'impossibilité de déposer leur demande de renouvellement ou par les délais excessifs de réponse de l'administration...

Lors du premier rendez-vous, un questionnaire systématique sur les violences subies (au pays, sur le parcours migratoire, en France) est réalisé afin de repérer les vulnérabilités le plus tôt possible et d'améliorer les orientations et l'accompagnement.

Lorsque la violence est au cœur du dossier et que cela implique un traitement spécifique, nous recevons plus longuement les intéressées, et si nécessaire, travaillons en collaboration avec des psychologues et des assistantes sociales.

Entre les permanences d'accueil, nous effectuons le suivi des dossiers et traitons des situations d'urgence.

FOCUS : PERMANENCE HORS LES MURS

Le 27 novembre 2025, en partenariat avec le service des bibliothèques de Paris, nous avons pu tenir une permanence hors-les-murs au sein de la médiathèque Virginia Woolf dans le 13^{ème} arrondissement. Dans une optique d'accès au(x) droit(s), le but de cette permanence était de permettre l'accessibilité à une juriste à un public éloigné des structures associatives et sociales.

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires direct-es de notre projet sont essentiellement **les femmes étrangères** ou ayant un lien avec l'étranger, ainsi que des jeunes, garçons et filles de moins de 25 ans.

En 2025, le bilan quantitatif de nos actions d'accompagnement juridique est le suivant :

- **337 personnes ont été reçues en 2025 lors de 83 permanences de suivi juridique**
- **108 nouvelles personnes ont été reçues à l'association**
- **93 % des personnes reçues sont des femmes**
- **80 % des femmes reçues ont entre 26 et 59 ans**

Le suivi de la situation administrative des personnes étrangères se poursuit souvent sur plusieurs années du fait de la durée très longue et de la complexité de certaines procédures. Aussi, en plus des nouveaux bénéficiaires de l'année, nous comptabilisons les personnes pour lesquelles des démarches sont toujours en cours.

Le total des dossier ouverts depuis la création de l'association en 1992 est de 6079.

S'agissant du profil des femmes accompagnées, elles peuvent être mariées, partenaires de PACS ou en concubinage, seules, avec ou sans enfants. Plus de 44 nationalités sont représentées.

33% des femmes reçues résident à Paris, 50% en l'Île de France (hors Paris).

Nous recevons aussi quelques hommes (environ 7% de nos bénéficiaires). Il s'agit surtout d'hommes sollicitant une aide pour le regroupement familial. Détenteurs d'un titre de séjour ou du statut de réfugié en France ils sont confrontés à toutes sortes de difficultés pour que leur épouse ou leurs enfants les rejoignent sur le territoire français.

*NB : Pour plus d'éléments sur le profil des personnes, on se reportera aux **statistiques présentées en annexe** du présent rapport d'activité.*

Les femmes étrangères victimes de violence

Femmes de la Terre est l'une des rares associations franciliennes à proposer à la fois un accompagnement juridique en droit des personnes étrangères et une expertise sur l'impact des multiples violences qu'elles ont subies : dans leur pays d'origine, dans leur parcours migratoire ou en France. Le questionnaire systématique des femmes reçues pour la première fois par l'association au sujet des violences subies a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023 afin de mieux repérer les besoins spécifiques d'accompagnement de ces femmes en situation de vulnérabilité.

Ainsi en 2025 :

- **171 femmes victimes de violences** ont sollicité l'association soit 51% des femmes reçues. Parmi elles 49% dénoncent des violences conjugales et 17% des violences familiales.
- **Plus de la moitié (53%) déclare avoir subies ces violences sur le territoire français**

Pour plus de détails sur le profil des bénéficiaires se reporter aux statistiques établies en annexe.

2. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

OBJECTIFS

L'objectif de Femmes de la Terre est de faire reconnaître que les femmes étrangères sont trop souvent l'objet d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères et d'agir pour leurs droits.

Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (violences conjugales, mariage forcé, crime d'honneur, mutilations génitales féminines, etc.) se trouvent souvent aggravées par la **précarité de leur statut administratif** sur le territoire français.

Beaucoup se retrouvent ainsi dans des situations qui les empêchent de se défendre efficacement lorsqu'elles sont victimes de violences, que ce soit en raison de l'absence de titre de séjour ou du fait que leur titre de séjour est conditionné par une communauté de vie avec un partenaire violent (compagnon ou mari) dont elles sont dépendantes. Cela peut les dissuader d'aller porter plainte devant les autorités ou de quitter l'auteur des violences.

Le contexte législatif et politique actuel protège encore bien trop peu les femmes étrangères victimes de violences. Alors qu'à l'échelle nationale on constate sur les 5 dernières années, une hausse de 83% des plaintes pour violences conjugales¹, trop nombreuses sont les femmes étrangères victimes de violences qui restent exclues de tout dispositif de protection vis-à-vis de leur droit au séjour.

¹ Rapport de la Fondation des Femmes [« Où est l'argent contre les violences faites aux Femmes »](#) 25/09/2023

Malgré les évolutions observées depuis le début des années 2000, les besoins spécifiques de protection et de stabilisation du droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences, demeurent insuffisamment prises en compte par les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette absence de considération reflète, hélas, des attitudes où le « statut d'étrangère » prime sur celui de femme, ayant droit à une protection juste et équitable en cas de violences pénalement répréhensibles sur le territoire français.

D'autres obstacles aggravent la double violence subie par les femmes étrangères en France. Parmi eux, **la complexité et l'inadaptation des démarches dématérialisées** qui favorise le non-recours au droit et l'isolement des femmes victimes de violences, augmentant de fait l'emprise des auteurs de violences. Les femmes qui sollicitent le maintien de leur droit au séjour doivent désormais transmettre les preuves des violences via la plateforme en ligne de l'ANEF. Or, certaines problématiques spécifiques en lien avec des situations de violences relèvent d'informations confidentielles qui devraient être protégées : protection du secret médical, confidentialité des informations, emprise des auteurs de violences sur les démarches en ligne... Ces points de vigilance font l'objet d'une veille commune au réseau ADFEM.

Toutefois, la situation des femmes étrangères victimes de violences semble interpeler de plus en plus de monde. Notre association reçoit ainsi des sollicitations de plus en plus nombreuses de la part de chercheurs et chercheuses, des organismes, des associations en recherche de partenariat etc., sur cette thématique.

Par ailleurs, des initiatives et des programmes prenant en compte les besoins spécifiques des femmes en migration sont développées par les associations d'aide aux personnes étrangères (permanences spécialisées du barreau de la solidarité, Warizat et Mamama)

Enfin, nous observons également l'attention grandissante de certaines institutions et administrations publiques qui soutiennent les initiatives associatives en faveur des femmes victimes de violences (financièrement et ou par le biais d'organisation de rencontres, forum, récolte de données, etc.).

De ce point de vue, l'engagement de la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement du 19^{ème} avec qui nous sommes particulièrement en lien est un soutien précieux.

REALISATION

Femmes de la Terre est plus que jamais **engagée à lutter contre cette double violence dont peuvent être victimes les femmes étrangères**, en développant des actions d'information et de sensibilisation en direction des institutions et de la société civile :

- **Participation à l'organisation d'événements** à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre avec la volonté d'impliquer l'association dans les mouvements collectifs de lutte pour les droits des femmes et l'élimination de toutes formes de violences.
- **Actions de plaidoyer**, seules ou en réseau avec d'autres associations, notamment au sein du groupe ADFEM (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes), auprès des institutions et organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence spécifique aux femmes étrangères et de faire évoluer la législation à cet égard. Nous participons ainsi aux débats de société et à la mise en œuvre de stratégies d'intervention collectives.
- **Participation régulière à des sessions d'information** à destination d'un public plus large, souvent non professionnel, où nous intervenons sur l'action de Femmes de la Terre et sur les droits des femmes étrangères.

- **Animation de formations** sur les thèmes des droits des femmes étrangères victimes de violences et du droit des personnes étrangères à la demande d'associations ou de services sociaux

3. RESULTATS OBTENUS

En 2025, si l'on se réfère aux démarches administratives et juridiques entreprises, nous recensons 8 résultats « définitivement négatifs » et 87 résultats « positifs » qui se sont traduits par l'obtention d'un récépissé, d'une carte de séjour, par un contentieux gagné, la reconnaissance d'une protection internationale, l'obtention d'un visa, etc.

Cependant, les résultats de notre action ne peuvent se limiter au décompte des situations réglées positivement et sont dès lors difficilement quantifiables.

En effet, l'accompagnement au processus d'insertion dans la société, le soutien à l'autonomisation des femmes que nous recevons, de même que l'impact de nos actions collectives pour lutter contre toutes les formes de violences et pour sensibiliser le public ne sont pas mesurables mais participent à un aspect essentiel de nos objectifs.

II- ACTION 2 : PERMANENCE D'ECRIVAIN PUBLIC ET D'ACCES AU(X) DROIT(S)

1. OBJECTIFS

Cette permanence existe depuis 2004. Elle accueille des personnes en situation de précarité qui ont besoin d'un accompagnement pour leurs démarches administratives ou juridiques. Cette action bénéficie du soutien financier des acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris.

L'objectif de cette action est de rompre l'isolement social de ces personnes, de les aider à passer la barrière des démarches administratives, de leur permettre d'accéder à leurs droits et à devenir aussi autonomes que possible dans leurs démarches administratives.

Les difficultés croissantes liées à la dématérialisation de l'accès aux services administratifs ont accentué la pression sur cette permanence. La majorité des personnes que nous y voyons n'ont pas d'accès internet autre que sur leur téléphone et manquent souvent de la formation initiale qui leur permettrait de réaliser eux-mêmes les actions nécessaires.

2. FONCTIONNEMENT ET RÉALISATIONS

Femmes de la Terre est implantée dans le quartier prioritaire « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, un grand nombre de personnes vivant dans le quartier, notamment des personnes âgées ou isolées, font appel à notre permanence « écrivain public » en fonction de leurs besoins. Nous recevons aussi de nombreuses personnes vivant dans d'autres quartiers parisiens « prioritaires » ou non et des quartiers de proche périphérie qui ont eu connaissance de notre permanence via le bouche-à-oreille. A signaler qu'une partie croissante du public reçu est orienté par les services sociaux et les associations de quartier. La plupart des personnes reçues sont en situation de précarité ou éprouvent des difficultés d'intégration sociale et citoyenne, tant du fait des conditions sociales ou culturelles qui sont les leurs, que pour des raisons économiques.

La permanence fonctionne le mardi après-midi de 13h à 17h sans rendez-vous. Elle est animée par les deux salariées de l'association aidées par quelques bénévoles qui se relaient sur les permanences.

Lors de cette permanence, l'équipe d'accueil consulte les courriers administratifs soumis par les usagers, leur donne les explications, rédige avec eux les réponses, remplit les formulaires, effectue des démarches dématérialisées, et contacte, le cas échéant, les administrations et les organismes privés concernés pour tenter des médiations. Enfin, les membres de l'équipe conseillent les personnes sur les démarches nécessaires, les aident à la constitution des dossiers et, si besoin, les orientent vers des associations partenaires plus spécialisées.

En 2025, **43 permanences** ont été assurées, lors desquelles **714 entretiens** ont été réalisés. Près d'un tiers des personnes venues cette année venaient pour la première fois.

En pratique, la durée des entretiens varie entre cinq minutes et une heure et demie, pour une moyenne de quarante minutes. Une part importante de nos interventions consiste à rassurer et à accompagner des personnes souvent très peu au fait de leurs droits et de leurs possibilités d'agir.

Pour plus de détails sur le profil des bénéficiaires (sexe, âge, origine) se reporter aux statistiques établies en annexe.

3. LES PROBLEMES TRAITÉS

En 2025, comme les années précédentes, environ 45% des problèmes traités lors des permanences relevaient de l'accès aux droits (droit de la famille, droit pénal, aide juridictionnelle, etc.).

Cependant, nous constatons cette année une très nette augmentation des sollicitations liées au droit au séjour de personnes étrangères qui portent sur la nécessité d'effectuer de façon dématérialisées les démarches nécessaires (prise de rendez-vous en préfecture, demande de document de circulation pour les mineur-es...).

Les autres problèmes traités lors de cette permanence relèvent d'une mission d'écrivain public plus classique. Ces demandes concernent notamment :

- **Des demandes d'ouverture de droits sociaux** (Assurance Maladie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales etc.) ;
- **L'emploi, la retraite et les relations avec le Trésor Public** (aide aux démarches Pôle Emploi, déclaration de revenus, dossiers de retraite, etc.) ;
- **L'endettement et le droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrats avec les différents opérateurs de télécommunication, demandes d'échéancier etc.) ;
- **Le logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (DALO) etc.).

Soulignons une fois encore que, pour ces personnes ne maîtrisant pas toujours le français écrit, les démarches sont devenues encore **plus complexes du fait de la dématérialisation des procédures**. Face au constat des difficultés importantes dans l'accompagnement des personnes sur les démarches administratives en raison de leur absence d'accès à internet ou du manque de maîtrise des outils informatiques et/ou de l'écrit en français nous les orientons lorsque c'est possible vers des structures d'aide aux démarches numériques. Le maillage dans ce domaine est en augmentation, tant sur le territoire du 19^{ème} que plus généralement à Paris.

Ces besoins de soutien couvrent quasi tous les champs de la vie administrative et personnelle des publics rencontrés. Ils traduisent les difficultés importantes, la perte d'autonomie et des souffrance psychique chez des personnes qui n'arrivent plus à avoir accès aux guichets des administrations. Ces actions requièrent un travail spécifique de la part de l'équipe et sont particulièrement chronophages.

Une grande partie de notre public est composée de personnes âgées, démunies, qui, de fait, n'ont le plus souvent ni les moyens techniques ni l'énergie pour se former à ces méthodes nouvelles. Notre intervention facilite l'échange entre les bénéficiaires et les organismes qui sont leurs interlocuteurs. La rédaction de recours, de lettres de demande ou de contestation ainsi que les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à limiter la rupture sociale et à réassurer les personnes rencontrées.

Nos actions d'accompagnement visent à **soutenir l'émancipation des personnes rencontrées, à renforcer leur pouvoir d'agir tout en favorisant leur autonomie.**

III- ACTION 3 : SENSIBILISATION ET FORMATION AU DROIT DES ETRANGERS ET AUX DROITS DES FEMMES

1. OBJECTIFS

Femmes de la terre vise à développer des actions d'information et de formation afin de partager ses connaissances et son expérience en matière de droit des personnes étrangères et de promouvoir l'accès au droit des femmes étrangères, tout particulièrement pour les femmes victimes de violence.

2. REALISATION

FORMATIONS

L'association continue de développer son activité de formation, sous couvert de son numéro d'organisme formateur, attribué au début de l'année 2017. Nous avons établi un catalogue de formations que nous mettons à disposition des structures intéressées et qui peut être complété ou ajusté en fonction des besoins ou des demandes.

En 2025, nous avons animés les formations suivantes :

- « **Droit des étrangers & impact des violences sur le droit au séjour et le droit d'asile** », FASTI, le 26 avril 2025
- « **Vulnérabilité et procédure d'asile** » avec l'association Femmes Entraide et Autonomie le 9 décembre 2025

SENSIBILISATION

En 2025 l'association est intervenue sous diverses formes dans de nombreuses actions de sensibilisation :

- Journée atelier de préparation de la manifestation du 8 mars. Coanimation avec FEA le 7 février 2025 ;
- Tenue d'un stand au village associatif lors de l'évènement « la Course de l'égalité » organisée par la Mairie du 19^{ème} ;
- Intervention lors du colloque « Vivre et dire son intimité en situation de migration » organisé par l'Observatoire de l'intégration et de l'accès aux droits des personnes migrantes d'ISM Interprétariat le 21 mars. Titre et thème de l'intervention de Femmes de la Terre : « Superposition des violences : Comment lutter et défendre les droits des femmes étrangères » ;
- Intervention dans une classe de seconde au lycée de Gagny afin de sensibiliser aux violences faites aux femmes et en particulier aux femmes étrangères, le 02 juin ;
- Stand de sensibilisation aux violences faites aux femmes et gestion de la safe zone lors de la Fête de quartier Danube, le 14 juin ;
- Intervention à la Flèche d'Or, lieu culturel parisien, sur la conséquence des politiques migratoires sur les femmes exilées, le 18 juin ;
- A l'occasion de la journée du 25 novembre, participation à un atelier pancarte avec la FASTI et FEA, le 19 novembre ;
- Exposition « L'art pour dénoncer les violences », avec le Réseau Violences Femmes 19, le 21 novembre ;

Forum des associations

Comme chaque année, Femmes de la Terre était présente au Forum des associations du 19^{ème} arrondissement de Paris le samedi 06 septembre 2025.

Focus 8 mars - JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES

Le 8 mars 2025 et à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, nous avons réalisé avec l'association Femmes Entraides et Autonomie un atelier de création de pancartes pour la manifestation, afin de préparer les femmes accompagnées par nos associations et de les rassurer sur leur droit à manifester. Nous avons eu alors l'occasion d'échanger librement et d'écouter les femmes nous parler de leurs difficultés quotidiennes en lien direct avec leur parcours de migration. L'association a également tenu un stand dans le village associatif lors de la course de la solidarité organisé par la mairie du 19^{ème} arrondissement.



Focus 25 novembre - JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Le réseau violences femmes 19 a organisé à l'occasion de la journée du 25 novembre un événement autour de la thématique « L'Art pour dénoncer les violences ». Plusieurs activités ont été animées par les différentes structures puis exposé à la Maison des Réfugiés afin d'être présentée au public. C'est dans ce contexte que l'association a organisé avec le soutien de Fabrique Maison deux ateliers de création d'affiches avec les femmes accompagnées. Ce sont ainsi quatre affiches qui ont été présentées. En parallèle un atelier pancarte avec le réseau Genre et Migration a été réalisé la même semaine.



INFORMATIONS COLLECTIVES

Partenariat avec l'association Kolone

Sollicitée par l'association Kolone (cours de français et activités culturelles à Paris 19^{ème}), qui est en lien avec Femmes de la Terre depuis plusieurs années, une reprise des informations collectives sur le droit au séjour à destination des apprenant-es en Français inscrits.es à l'association Kolone a été initiée en mai 2025. Nous avons assuré ainsi deux interventions auprès de leurs bénéficiaires, sur l'admission exceptionnelle au séjour et sur les nouveaux critères pour l'examen civique et les niveaux de langue.

ENTRETIENS DANS LE CADRE DE PROJETS DE RECHERCHE ET MEDIAS

Nous sommes régulièrement sollicitées pour apporter notre expertise de terrain dans le cadre de projets de recherche (mémoire, doctorat) dans diverses disciplines : travail social, sociologie, études spécialisées sur la migration, etc. Nous nous rendons également disponibles pour rencontrer des étudiants.es produisant des travaux de recherche de terrain.

ANNUAIRES, REPERTOIRE ET GUIDES

Depuis décembre 2022, Femmes de la Terre est référencée dans le guide WATIZAT. L'introduction de l'association s'est faite dans le cadre de la création de la partie du guide dédiée aux femmes.

Nous continuons par ailleurs à apparaître dans divers annuaires et répertoires faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles tels que :

- L'annuaire de l'ADRIC qui propose un site Internet dédié à l'accueil et à l'accompagnement des femmes issues des immigrations face aux violences et discriminations
- L'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, édité par le Ministère du Droit des Femmes,
- Le répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, édité par le Centre de ressources « *Politique de la Ville en Essonne* »,
- L'annuaire en ligne du Réseau Périnatal de Paris Nord,
- Le guide « *Solidarité à Paris – Hiver* », édité par la Mairie de Paris,
- Le répertoire des associations travaillant sur les questions de mutilations sexuelles féminines, réalisé par la Fondazione Brodolini, à la demande de la Commission Européenne, Département de Justice pour l'égalité hommes-femmes,
- Le site Internet Eurogender, plateforme de coopération et d'échange sur la question de l'égalité hommes-femmes,
- La Fiche-contact intitulée « *Victimes de violences : prenez contact* », réalisée à l'initiative de la Mission Observatoire de l'Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris,
- L'annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France et centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes,
- Le « *Guide pour agir à Paris et ses alentours* », réalisé par Astérya,
- La cartographie réalisée en ligne par le Sursaut Citoyen, visant à mettre en lumière toutes les actions sur le territoire français en faveur de l'accueil des personnes migrantes,
- Le guide pratique des associations du quartier Danube-Solidarité, réalisé par la Ligue d'Impro,
- La base de données des acteurs de la solidarité internationale du site internet Ritimo,
- La cartographie numérique de la plateforme Actions transculturelles,
- La carte de France des Alternatives citoyennes du site CAP ou pas CAP,
- Le guide en ligne Soliguide développé par l'association Solinum
- La plateforme DORA

LES RÉSEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

RÉSEAUX FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCE

1. RÉSEAU GENRE ET MIGRATION

Partant d'un constat partagé sur l'intérêt de réinvestir un espace collectif de réflexion sur la thématique Genre et Migration en Ile de France, et grâce au partenariat avec le CCFD-Terres Solidaire, le travail sur cette thématique a été remis au centre des perspectives communes entre plusieurs associations à partir du dernier trimestre 2025.

Les associations concernées sont : Le CCFD-Terre Solidaire, la Fédération des Associations de Soutien avec Tous·tes les Immigré·es (FASTI), Femmes Entraide et Autonomie.

Depuis de trop nombreuses années les femmes en migration sont invisibilisées. La construction d'un réseau « Genre et Migration » semble particulièrement pertinente pour permettre de visibiliser les problématiques rencontrées par les femmes pendant leur parcours migratoire et leur parcours d'intégration en France. De plus, dans un objectif de sensibilisation autour de la double violence, ce travail de mise en lumière de la vie de ces femmes est très important pour faire évoluer les mentalités et les législations autour des problèmes spécifiques de violence rencontrées par les femmes étrangères.

La réflexion autour de ce réseau et de sa mise en place a été au centre de l'atelier pancarte **du 19 novembre** organisé avec le CCFD-Terre Solidaire, La FASTI et Femme Entraide et Autonomie.

2. RESEAU POUR LA DEFENSE DES DROITS DES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCE OU PERSECUTEES : LE RESEAU ADFEM

L'association Femmes de la Terre participe au travail collectif pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM** (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes. L'action d'ADFEM s'organise autour de la lutte contre la double violence subie par les femmes étrangères.

L'action marquante de l'année 2025 avec le réseau a eu lieu **le 30 juin**. Il s'agissait d'une réunion avec le cabinet de Madame Aurore Bergé, Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Cette réunion a permis d'alerter sur les défaillances de la plateforme de l'ANEF (Administration Nationale des Etrangers en France) pour les femmes étrangères victimes de violences.

3. RESEAU VIOLENCES FEMMES 19

Ce réseau rassemble une quinzaine de structures du 19^{ème} arrondissement recevant et accompagnant des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, dont la DASES, le commissariat, l'Aide Sociale à l'Enfance, l'association Libre Terre des Femmes, le bailleur RIVP, les PMI, etc.

L'objectif est de mutualiser les pratiques relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales et de sensibiliser les professionnels à ces questions.

Réunions du Réseau Violence 19^{ème} en 2025 : les 21 janvier, 04 mars, 08 avril, 09 octobre, 06 novembre

RESEAUX POUR LA DEFENSE DES DROITS DES PERSONNES ETRANGERES

Notre association participe également aux activités de plusieurs réseaux inter-associatifs de défense des droits des personnes migrantes en Ile de France.

- **Bouge ta Préf** - Femmes de la Terre est membre de ce collectif depuis décembre 2020.
Réunions du collectif « Bouge Ta Préf »IDF : 16 juin, 3 novembre
- **Groupe inter orga 75**
L'inter-orga 75 est un groupe inter associatif qui rassemble plusieurs associations parisiennes, qui se réunissent et échangent sur les problématiques des personnes exilées à Paris.
Réunions du groupe inter orga 75 en 2025 : 6 octobre
- **Travail inter associatif** pour la réécriture de la note du GISTI sur le droit au séjour et les violences conjugales et familiales : au cours de l'année 2025, aux côtés d'autres associations engagées pour la défense des femmes étrangères victimes de violences, Femmes de la Terre a contribué à la rédaction d'une note pratique juridique du GISTI.

RESEAU D'AIDE AUX VICTIMES (PARIS 19^{ème})

Les réseaux d'aide aux victimes (RAV) est un réseau interprofessionnel réunissant des acteur-ices parisien-ne-s avec un objectif d'élaboration d'outils et de méthodologies permettant de lutter plus efficacement contre les violences et d'améliorer la prise en charge des victimes. Le RAV se décline en réseau de rencontre par arrondissement. Cette année cette rencontre a eu lieu le 5 décembre 2025.

I. PARTENAIRES

ASSOCIATIFS

Centre Social et Culturel Danube

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des habitant-e-s du quartier.

CCFD – Terre Solidaire

Ce partenariat nous permet de développer notre réseau associatif par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lequel nous devenons également une association ressource.

Il nous permet en outre de faire connaître notre action et notre savoir technique sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Ile-de-France.

CIMADE Ile-de-France

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des personnes étrangères et en particulier des femmes étrangères victimes de violences. Il s'articule en particulier avec la permanence « *Femmes étrangères victimes de violences* »

Libres Terres des Femmes

L'association Libres Terres des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales et leur propose des groupes de parole, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être, etc. Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale etc.).

Notre action peut souvent s'avérer complémentaire avec celle de l'association Libre Terre des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers.

Care France

Care France est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale non confessionnelle et apolitique qui met en œuvre des projets d'urgence et de développement. CARE porte une attention particulière à la condition des femmes. Cette organisation a ses bureaux dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Care France souhaite développer ses actions en France et soutenir des initiatives au profit des femmes migrantes et exilées.

2018 a marqué le début d'un partenariat entre Care France et notre association, poursuivi en 2025. Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration d'actions collectives ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons lors de nos permanences respectives. Care France nous apporte par ailleurs chaque année un soutien financier précieux.

Kolone

L'association Kolone propose des cours de français et des activités culturelles aux jeunes personnes étrangères nouvellement arrivées sur le territoire français. Femmes de la Terre a été amenée à intervenir dans le cadre des ateliers proposés par Kolone pour dispenser des informations en matière notamment de droit au séjour, droit au travail pour les étrangers en France etc.

INSTITUTIONNELS

- **Mairie PARIS 19**

Nous sommes en contact régulier avec les élus-es et les chargé-es de mission « *Politique de la Ville* », et avec l'équipe du développement local du quartier Danube. Le soutien de la mairie du 19^{ème} arrondissement est régulier dans l'organisation d'événements, notamment autour du 8 mars et du 25 novembre.

Nous participons également aux petits-déjeuners « accès aux droits » piloté par la mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris.

- **Mairie de Paris – Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes**

L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, intégré au Service Égalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris, a pour but de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de sensibiliser la population, de créer des plans de formation pour les professionnel·les et d'établir des diagnostics territorialisés. Il s'agit d'un lieu de concertation qui contribue à bâtir un ensemble de protection pour les femmes victimes de violences.

L'association Femmes de la Terre fait partie du Comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartier et aux diverses réunions inter-associatives, notamment en lien avec l'équipe de développement local du 19^{ème} (EDL). Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

- **Services sociaux**

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les Centres d'Action Sociale, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou encore le SAMU Social. Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes se heurtant à des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous orientons vers eux des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison notamment du durcissement des conditions d'obtention de l'aide médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour pour raisons médicales et surtout de son renouvellement.

ADHÉSIONS AUX CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION ET PÉTITIONS

En 2025, Femmes de la Terre a apporté son soutien à des initiatives inter-associatives et a notamment signé une tribune sur la santé des femmes exilées publiée dans le Monde le 24 novembre à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

SITE INTERNET et NEWSLETTER

Notre site internet a été mis à jour régulièrement au cours de l'année 2025.

Enfin, depuis 2016, nous rédigeons et diffusons une *newsletter* qui nous permet de communiquer à nos adhérents, partenaires et subventionneurs, les actions menées par l'association (activités habituelles, événements etc.). En 2025 une newsletter a pu être publiée au mois de novembre.

REMERCIEMENTS

Nous remercions particulièrement l'ensemble des bénévoles, adhérent·es, personnes ressources et partenaires de l'association pour le soutien solidaire à la continuité du projet de Femmes de la Terre.

ANNEXES

STATISTIQUES ACTION |

PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ETRANGERS POUR LES FEMMES ET LES JEUNES

1. NOMBRE DE BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs.e.s de notre projet sont les femmes, étrangères ou ayant un lien avec l'étranger ainsi que les jeunes de moins de 25 ans.

Concernant le dernier exercice (clos) de 2025, nous comptabilisons :

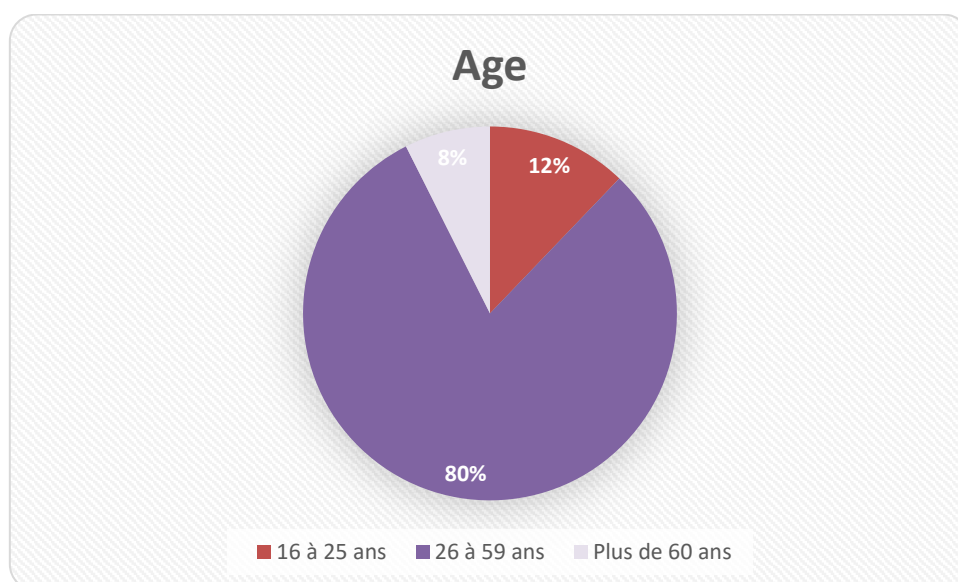
- 337 personnes reçues en 2025 lors de 83 permanences de suivi juridique
- 108 nouvelles personnes reçues à l'association

2. PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

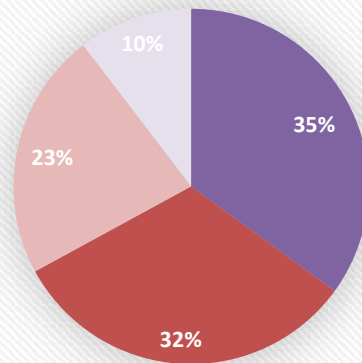
2.1 SEXE, AGE, ET SITUATION FAMILIALE

93 % des bénéficiaires de la permanence juridique sont des femmes. La grande majorité (80%) est âgée de 26 à 59 ans. 35% des femmes reçues à l'association sont parent isolé et élèvent seule 1 ou plusieurs enfants. En cumulé, 58% d'entre elles ont des enfants (célibataire ou en couple).

Nous répondons à des demandes d'information de la part de quelques hommes, mais nous les orientons vers d'autres structures afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour des problèmes de regroupement familial.



Situation familiale

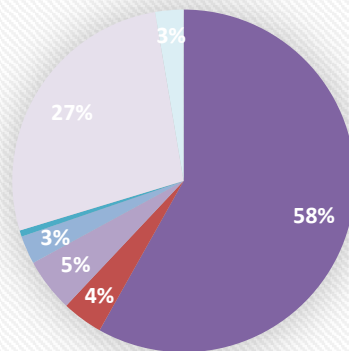


■ Célibataire avec enfant(s) ■ Célibataire sans enfant
■ En couple avec enfant(s) ■ En couple sans enfant

2.2 ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Comme en 2024, des personnes de plus de 44 nationalités différentes ont sollicité la permanence.

Zone géographique

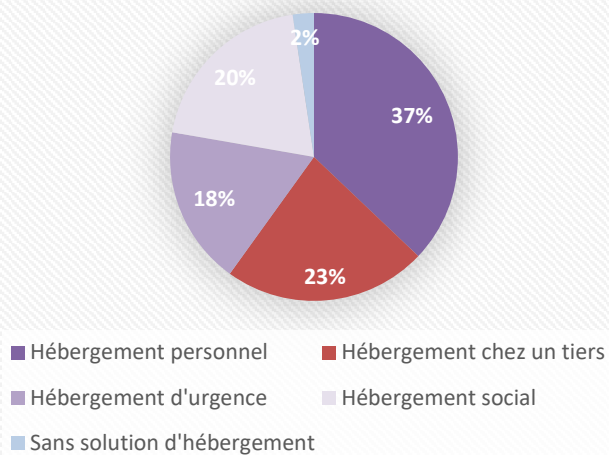


■ Afrique subsaharienne ■ Amériques ■ Asie
■ Europe ■ France ■ Maghreb
■ M-O et Egypte

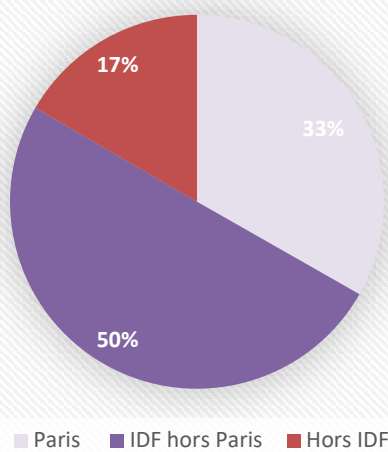
2.3 TYPES D'HEBERGEMENT ET LIEU DE DOMICILE

En 2025, 40% des personnes reçues vivaient dans des hébergements sociaux ou d'urgence.

Type d'hébergement

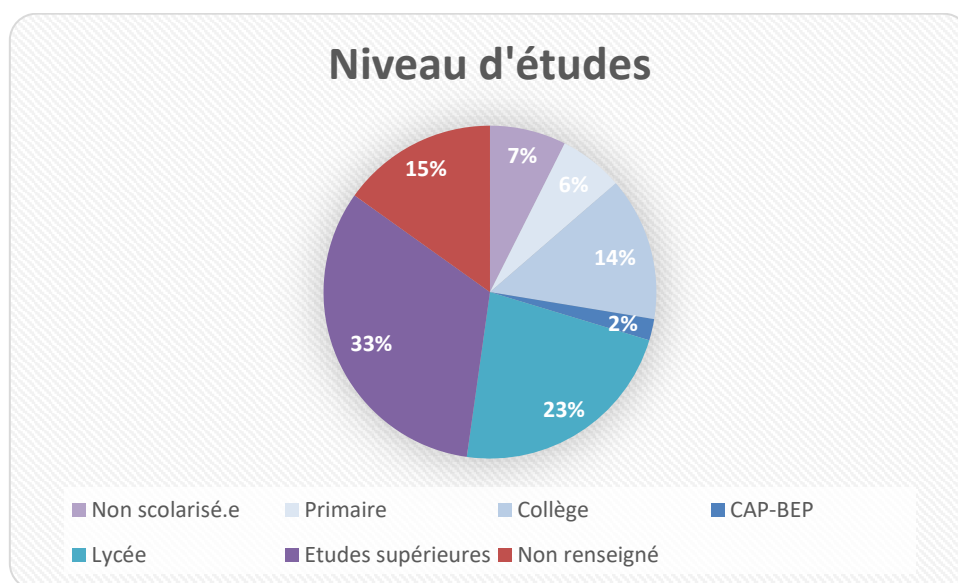


Lieu domicile



2.4 NIVEAU D'ETUDES DES BENEFICIAIRES

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, les niveaux d'étude des femmes reçues sont notables : 33% déclarent avoir fait des études supérieures et 37% déclarent avoir été dans un établissement d'enseignement secondaire. L'association a à cœur dans ses différentes interventions de rappeler que beaucoup de femmes qui migrent sont éduquées.



3. FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le questionnement systématique des femmes reçues pour la première fois par l'association au sujet des violences subies a été mis en place depuis 2023.

En 2025, **171 femmes victimes de violences** ont sollicité l'association (51% des femmes reçues).

Types de violences recensées :

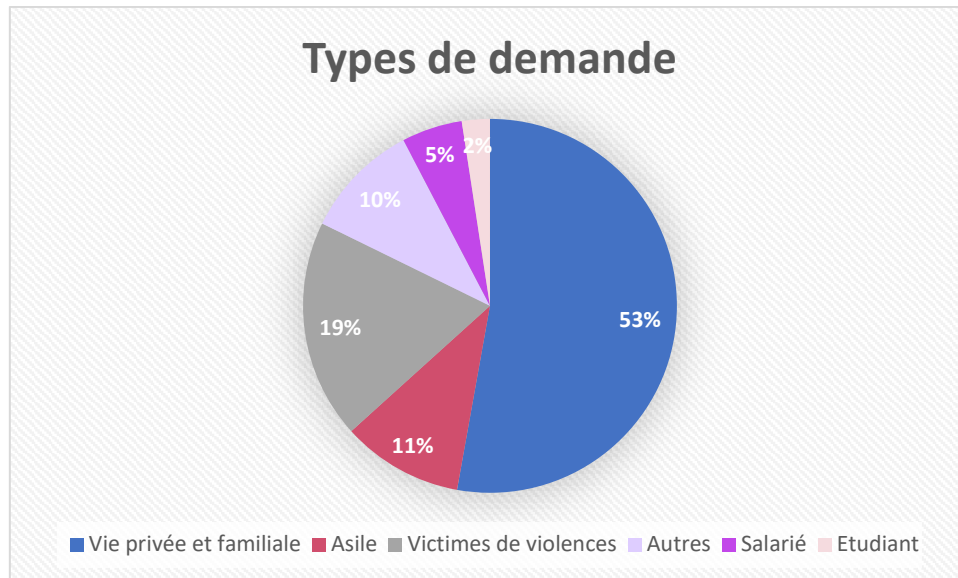
Violences conjugales	49%
Violences familiales	17%
Violences de genre *	17%
Traite	0%
Excision	8%
Mariage forcé	10%

Lieu des violences déclaré :

Pays d'origine	23,95%
Parcours migratoire	1,80%
En France	53,29%
Pays d'origine + France	17,37%
Parcours migratoire + France	0,60%
Pays d'origine + Parcours migratoire	1,80%
Pays d'origine + Parcours migratoire + France	1,20%

Il est important de souligner que toutes les violences déclarées ne donnent pas systématiquement lieu à une demande de titre de séjour ou d'asile sur ce fondement. Ainsi 10% des démarches concernent l'asile et 19% concernent des démarches pour des titres de séjour sur le fondement des violences.

4. TYPES DE DEMANDE – PERMANENCE JURIDIQUE



Les demandes les plus importantes en 2025 concernent les titres de séjour « vie privée et familiale (53%), Femmes victimes de violences (19%) et asile (11%)

5. PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

En 2025, l'association a tenu 34 permanences téléphoniques et répondu à 452 appels portant sur :

- 41,37% : Information juridique en droit des étrangers
- 23,67 % : du suivi de dossier en cours
- 11,50 % : orientation vers d'autres structures
- 20,13 % donne lieu à un premier rendez-vous pour étude du dossier
- 3,33% : divers

6. ORIENTATION VERS L'ASSOCIATION

48% des orientations vers l'association se font via le « bouche à oreille ». A signaler que l'orientation par d'autres structures de mise à l'abri ou d'accompagnement social est de plus en plus importante (16% en 2023 à 28% en 2025),

7. BENEFICIAIRES INDIRECTS

Stagiaires et bénévoles en formation 2025 : 12

Personnes présentes à des événements de sensibilisation : 243

Contacts réguliers en appui technique à des professionnelles hors formation : 52

« PERMANENCE D'ACCES AUX DROITS ET D'AIDE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

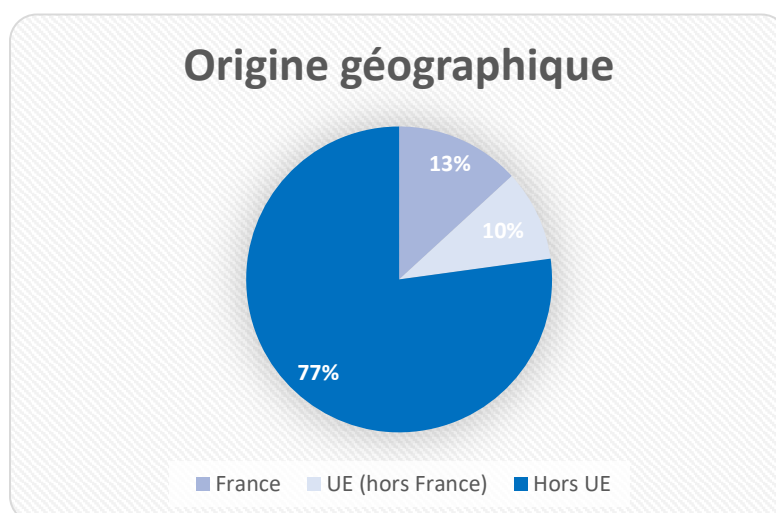
1. NOMBRE DE BENEFICIAIRES

En 2025, la permanence écrivain public a reçu :

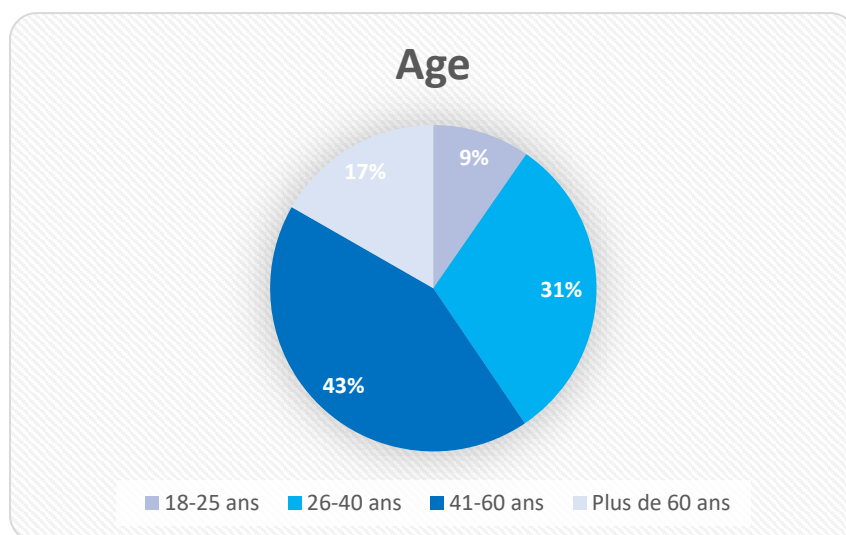
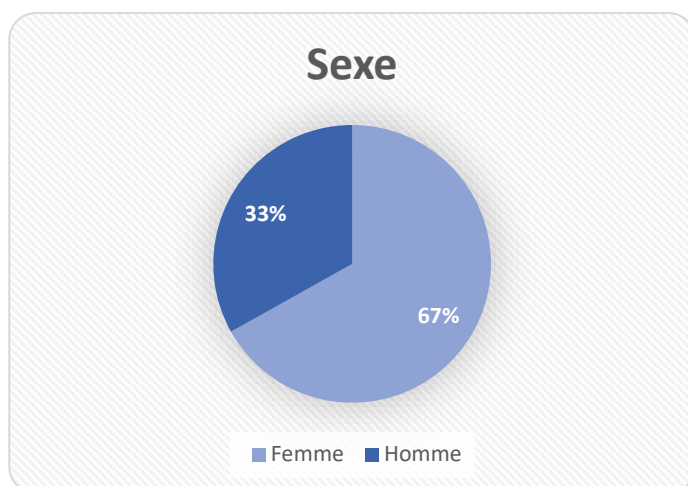
- **311 bénéficiaires** (une vingtaine de personnes par permanence)
- **Dans 43** permanences
- **Avec 714** entretiens
- **40 minutes** d'entretien en moyenne

2. PROFIL DES BENEFICIAIRES

2.1 Sexe, âge, origine géographique

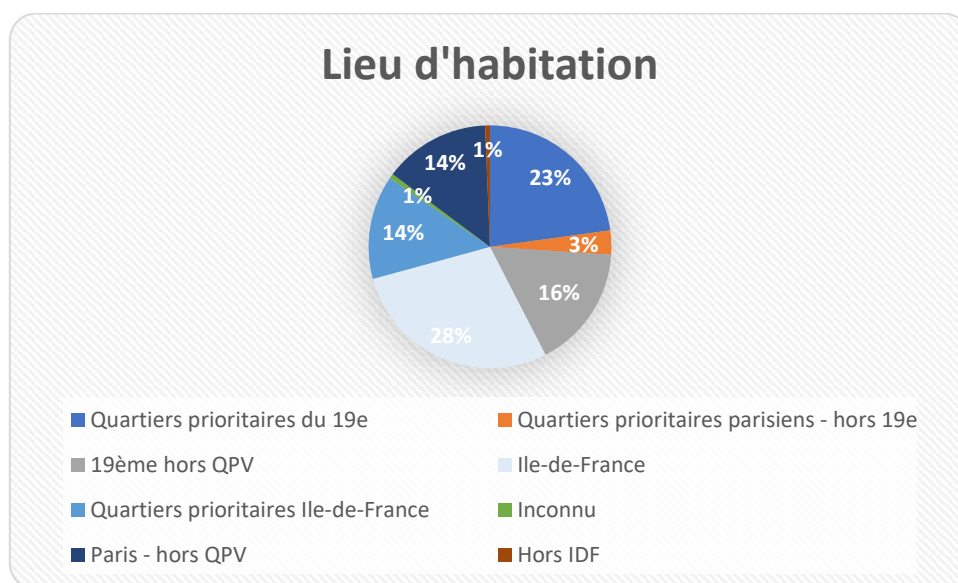


Plus des $\frac{3}{4}$ des personnes reçues proviennent de pays « du Sud », hors Europe.



- La permanence écrivain public et accès aux droits est majoritairement fréquentée par des femmes (67% des bénéficiaires, pour 33% d'hommes). Le nombre des personnes âgées entre 40 et 60 ans continue d'augmenter (40,98 % en 2024 et 42,77% en 2025)
- Les orientations des habitant.e.s du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille (73%), e par les travailleur.euse.s sociaux.ales et les associations du 19^{ème}. En 2025, nous avons constaté que de plus en plus de personnes ont connu l'association via Internet.

2.2 Lieu d'habitation

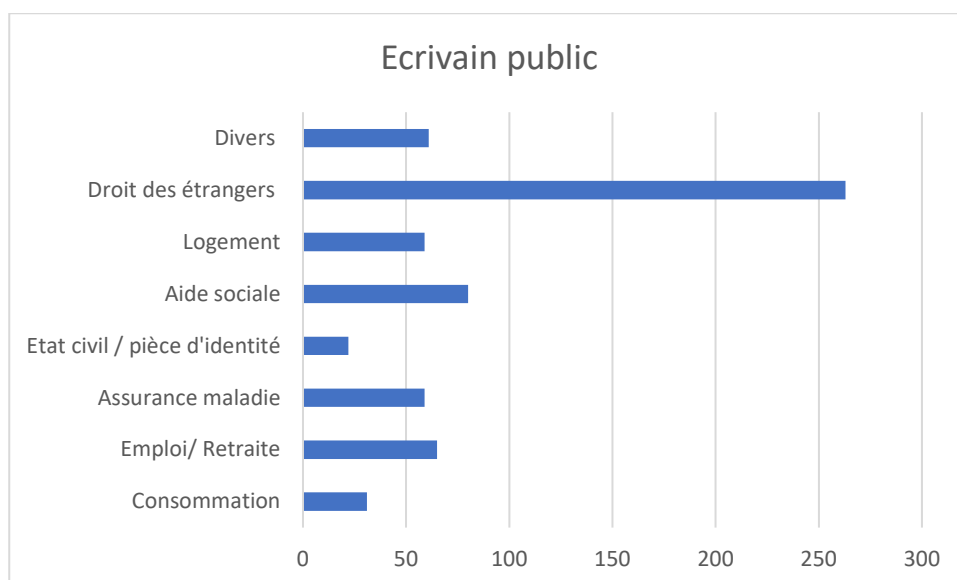


Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'association fait la différence entre les quartiers prioritaires (selon la nomenclature de la Ville de Paris) et les quartiers populaires (selon la nomenclature de la Préfecture de Paris). Le nombre total de nos bénéficiaires provenant de « Quartiers Prioritaires », tous arrondissements de Paris et d'autres départements d'Ile-de-France confondus, pour l'année 2025, représente 40% des personnes reçues (23% QP Paris 19^{ème}, 3% QP Paris hors 19^{ème}, 14%, QP Ile de France)

39% des personnes reçues résident dans le 19^{ème} arrondissement. Il doit par ailleurs être relevé qu'un certain nombre de nos bénéficiaires s'ils n'habitent pas le quartier, sont sans solution d'hébergement stable et bénéficient d'une domiciliation administrative dans une association. Ainsi, en 2025, 39 personnes déclarent une domiciliation administrative soient 12,5 %. Ce public qui rencontre de grandes difficultés d'ordre social et s'adresse à notre association, ne peut être recensé comme habitant un quartier prioritaire ou habitant dans le 19^{ème} arrondissement.

3. PROBLÉMATIQUES RENCONTREES ET ACTIONS

PROBLEMATIQUES TRAITEES	688
Nombre d'interventions	1233
% de pb d'accès au(x) droit(s)	45,20 %
% de pb d'écrivain public	54,80 %



Graphique concernant les 54.80% de problématiques « écrivain public »

L'ensemble des actions effectuées pour l'accès aux droits ou relatives à un travail d'écrivain public, représente un total de 783 démarches à l'occasion de 714 entretiens en 2025 (plusieurs démarches sont parfois nécessaires pour une même personne).

On constate une demande croissante d'accompagnement à l'accès aux droits : 45% des entretiens concernent l'accès aux droits : 81% de sollicitation en droit des étrangers, 6% en droit de la nationalité, 5% en droit du logement, 4% en droit de la famille, 2% en droit pénal, 2% de sollicitations pour des demandes d'aides juridictionnelles.

Les interventions en lien avec le séjour pour les étrangers concernent la réalisation de démarches dématérialisées (prise de rendez-vous, demande de document de circulation pour étranger mineur, information sur les procédures de renouvellement, etc.).

ACCES AUX DROITS

Principales thématiques :

Consommation : Dette, surendettement, banque, assurance, EDF, téléphone et internet...

Emploi/retraite : Pôle Emploi, Retraite, Impôts...

Assurance Maladie : Sécurité sociale, AME, CSS, Mutuelle

Etat civil/pièce d'identité : Demande d'actes d'état civil, de carte d'identité, de passeport ...

Aide sociale : Dossier MDPH, Réduction transport, CAF, CASVP...

Logement : Demande de logement social, formulaire, DALO...

Droit des étrangers : demande de rendez-vous, demande de DCEM, dépôt document ANEF (accès au numérique)

Divers : Permis de conduire, Transports, école ...